

“servent qu'à lui donner une nouvelle forme. Car c'est le propre de l'Eglise d'être d'autant plus victorieuse qu'elle est plus vivement combattue; d'autant plus connue qu'elle est plus calomniée; d'autant plus puissante qu'elle est plus abandonnée.”

Que ces considérations vous consolent et vous rassurent, N. T. C. F., dans la persécution qui commence. Puisque son but est d'asservir ou de détruire l'enseignement chrétien; elle ne manquera pas d'en amener l'affranchissement complet et de lui conférer comme une nouvelle vie.

Puisqu'elle s'attaque aux congrégations religieuses et prétend en mettre quelques-unes hors la loi, elle ne pourra que les consolider, qu'aider à leur développement, ajouter à leur salutaire influence; et assurer à toute la juste protection des lois. Ces prédictions peuvent aujourd'hui paraître hasardées; mais un jour viendra, nous n'en doutons pas, où l'on en verra l'entier accomplissement.

A l'heure où nous commençons cette lettre, l'Eglise en deuil était prosternée et anéantie sur le tombeau de son Sauveur. A l'heure où nous la terminons, l'Eglise se relève pleine de vie et d'allégresse, car nous sommes au matin du grand jour de la Résurrection. Voilà, N. T. C. F., toute l'histoire de l'Eglise; c'est exactement la même chose que celle de son divin fondateur. Ne craignons donc rien, mais que notre confiance soit d'autant plus grande que nous savons mieux combien il est vrai que le Christ ressuscité d'entre les morts ne meurt plus. *Scientes quod Christus resurgens ex mortuis jam non moritur; mors illi ultra non dominabitur.*

Sera notre présente lettre pastorale lue et publiée dans toutes les Eglises et chapelles publiques de notre archidiocèse, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Aix, en notre palais archiepiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du chanoine-chancelier de notre archevêché, le saint jour de Pâques, 13 avril 1879.

† AUGUSTIN, archevêque d'Aix,  
Aix et Embrun.

TURQUIE.—L'*Osservatore romano* du 30 mai publie les nouvelles vivantes, qu'il a reçues de Constantinople :

La publication faite en diverses langues, dans les journaux de Constantinople, de la rétractation de Mgr. Kupélian et du magnifique discours prononcé à cette occasion par le Souverain-Pontife, a produit, tant auprès des catholiques que de la Sublime-Porte, beaucoup d'effet et une grande satisfaction. Une partie notable des néo-schismatiques mêmes a manifesté combien elle était satisfaite des nobles sentiments et de la paternelle sollicitude que le Saint-Père a daigné montrer pour les Eglises d'Orient.

Nous apprenons aussi que des adresses de remerciement pour la reconnaissance de Mgr. Hassoun comme patriarche des Arméniens catholiques ayant été présentées au Sultan, tant par les chefs spirituels et les notables des provinces que par la population de Constantinople, Sa Majesté les a eues pour si agréables qu'elle a manifesté par *iradé* impérial la volonté que sa haute satisfaction fût communiquée à toute la nation arménienne par l'intermédiaire de Mgr. Hassoun. A cet effet, le ministre ne la justice et des cultes a adressé à Mgr. Hassoun la lettre suivante :

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES, SECTION DES CULTES.

Au Patriarcat Catholique.

Révérendissime Monseigneur,

Je m'empresse de porter à la connaissance de Votre Béatitude que la Sublime Porte ayant soumis à S. M. I. le Sultan les deux Adresses de remerciements que les chefs spirituels et les notables arméno-catholiques, résidant tant à Constantinople que dans les provinces, avaient présentées à

l'occasion des nouvelles fonctions dont Votre Béatitude a été investie, S. M. I. le Sultan vient d'en témoigner sa souveraine satisfaction et a daigné ordonner par *iradé* impérial que communication soit donnée à votre nation de sa satisfaction impériale par l'entremise de Votre Béatitude. Veuillez donc, Monseigneur, agir conformément à l'*iradé* susmentionné.

Le 12 mai, n. s., 1879.

Signé : SAÏD,

Ministre de la justice et des cultes.

A Son Excellence Mgr. Antoine-Pierre Hassoun, Patriarche des Arméniens catholiques.

### Petites Nouvelles.

Le grand Garibaldi, a, par acte notarié, renoncé à sa résidence de Caprera et élu domicile à Rome. Quel lustre nouveau pour la ville éternelle!

Sa Sainteté, Léon XIII, a daigné conférer la Croix de Chevalier de l'ordre de Pie IX, à M. Andrien Looymans, Lieutenant aux Zouaves Pontificaux, et Vice-Président de la "ligue de St. Boniface" des Zouaves Hollandais, et la Croix de l'ordre de St. Grégoire à M. Antoine Harts, Lieutenant aux Zouaves Pontificaux et Rédacteur du *Kruisvaan* l'organe des Zouaves Hollandais.

### Nécrologie.

Le *Journal des Trois-Rivières* du 16 courant, nous apprend dans les termes suivants, la triste nouvelle de la mort d'un des nôtres.

"Nous annonçons avec regret la mort de M. George Martin, huissier, de cette ville.

M. Martin n'était âgé que de 32 ans; il a succombé à une courte et douloureuse maladie soufferte avec la résignation d'un vrai chrétien.

M. Martin faisait partie du dernier détachement des Zouaves Pontificaux qui s'est rendu à Brest et il a toujours été un des membres zélés de l'Union-Allet. Il était universellement estimé, et un nombre considérable de citoyens ont assisté à ses funérailles où les membres de la Société Ste. Cécile ont fait de la musique et du chant. La fanfare Tri-fluvienne dont il faisait partie a accompagné le cortège funèbre.

Les résolutions suivantes ont été passées par les membres de ce corps de musique à l'occasion de sa mort :

A une assemblée régulière des membres du "Corps de musique Trifluvien" tenue aux Trois-Rivières le treizième jour de juin 1879, les résolutions suivantes furent adoptées.

1o. Que c'est avec une véritable douleur que les membres du "Corps de musique Trifluvien" ont appris la mort soudaine de leur digne compagnon, le regretté George Martin.

2o. Que compatissant à la douleur de la famille du défunt, les membres du Corps de musique Trifluvien se font un devoir de présenter à la dite famille ses sentiments de condoléance les plus sincères.

3o. Que les membres du Corps de musique Trifluvien s'engagent à porter le deuil pendant un mois."

R. I. P.